

Saint-Prime, 19 décembre 2016

Séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 150, rue Saint-Hilaire à Saint-Prime, le lundi 19 décembre 2016 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Madame la conseillère Brigitte Gagné, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair, formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Madame Jacynthe Perron.

Est aussi présent le directeur général, monsieur Régis Girard et l'inspecteur en bâtiments, monsieur Francis de la Boissière.

Ouverture de l'assemblée

Madame le maire suppléant ouvre la séance à 20 h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

2016-298

Acceptation des articles ajoutés à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, incluant les nouveaux articles ajoutés.

2016-299

Club du Relais des Buttes Inc. – Démantèlement barrage de castor St-Prime – Demande d'aide financière

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil réponde positivement à la demande d'aide financière du Club Relais des Buttes Inc. en leur accordant une somme maximale de 630\$ correspondant à 50% du coût des travaux, en guise d'aide financière pour le démantèlement d'une vieille écluse à castors sur le sentier local 712 avec une pelle mécanique, ainsi que pour une correction et l'installation d'un ponceau de drainage sur la section de sentier inondé; le tout sur présentation des pièces justificatives.

2016-300

Règlement No 2016-04 – Construction caserne et réaménagement des bureaux – Contrat adjugé à Construction Unibec inc. – Certificat de paiement No 4 Caserne

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le certificat de paiement des travaux No 4 pour la caserne, tel que vérifié par Alexandre Simard, architecte *Les Maîtres d'œuvre Hovington Gauthier architectes*, en date du 5 décembre 2016, relativement aux travaux de construction de la caserne et de réaménagement des bureaux administratifs, et autorise le versement d'une somme de **135 682.69\$** à l'entrepreneur « Construction Unibec inc. ».

2016-301

Règlement No 2016-04 – Construction caserne et réaménagement des bureaux – Contrat adjugé à Construction Unibec inc. – Certificat de paiement No 4 Hôtel de Ville

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le certificat de paiement des travaux No 4 pour l'hôtel de ville, tel que vérifié par Alexandre Simard, architecte *Les Maîtres d'œuvre Hovington Gauthier architectes*, en date du 5 décembre 2016, relativement aux travaux de construction de la caserne et de réaménagement des bureaux administratifs, et autorise le versement d'une somme de **235 884.02\$** à l'entrepreneur « Construction Unibec inc. ».

2016-302

Demande de dérogation mineure – 9295-5608 Québec inc.

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9295-5608 Québec inc. a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de permettre l'agrandissement du commerce à une distance de 1,68 mètre de la ligne arrière, sur son emplacement sis au 490 de la rue principale à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de réduire la marge arrière du commerce de 5,32 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 7,0 mètres.

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 29 novembre 2016, recommandant **d'accepter** la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec la recommandation du CCU.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de la compagnie 9295-5608 Québec inc. visant à permettre l'agrandissement du commerce à une distance de 1,68 mètre de la ligne arrière, sur son emplacement sis au 490 de la rue principale à Saint-Prime.

2016-303

Règlement No 2016-04 – Construction caserne et réaménagement des bureaux – Contrat adjugé à Construction Unibec inc. – Ordres de changement Ordres de changement CA-9-A-4 et CA-10-ME-4 ainsi que HV-10-A-5, HV-11-A-6 et HV-12-ME-3

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil procède à l'acceptation des ordres de changement suivantes :

- **Caserne** : Ordre de changement CA-9-A-4, incluant les directives CA-A-05 et CA-A-Feux signalisation, pour un montant total de 698.63\$ taxes incluses;
- **Caserne** : Ordre de changement CA-10-ME-4, incluant les directives CA-ME-03 et CA-ME-Ventilateur, pour un montant total de 1 262.99\$ taxes incluses;
- **Hôtel de ville** : Ordre de changement HV-10-A-5, incluant les directives HV-A-07 et HV-A-09 pour un montant total de (91.22\$) taxes incluses;
- **Hôtel de ville** : Ordre de changement HV-11-A-6, incluant les directives HV-retombée #108 et HV-pente sur toit pour un montant total de 2 457.03\$ taxes incluses;
- **Hôtel de ville** : Ordre de changement HV-12-ME-3, incluant les directives HV-ME-03, HV-ME-05, HV-ME-06 et HV-ME-11 pour un montant total de 2 825.80\$ taxes incluses.

Acceptation des comptes – Liste au 19 décembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

2016-304

- | | |
|--|--------------|
| - en date du 16 décembre 2016 totalisant la somme de
(factures à payer) (chèques Nos 35970 à 36003) | 83 482.71 \$ |
| - en date du 16 décembre 2016 totalisant la somme de
(factures payées)
(prélèvements Nos 3152 à 3161 et chèques Nos 35950 à 35969) | 47 450.36 \$ |

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

2016-305

Manuel de l'employé et contrats de travail – Indexation de la structure salariale

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU :

QUE la structure salariale des employés municipaux et la rémunération des employés, incluant les employés-cadres, soit indexée de 2,0% pour l'année 2017 et de 2,5% pour l'année 2018.

2016-306

Levée de l'assemblée

À 20h18, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

**Jacynthe Perron, maire suppléant
Présidente de l'assemblée**

**Régis Girard,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====